

Gouvernement du Québec

**Décret 774-2014, 26 août 2014**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du travail qui se tiendra les 4 et 5 septembre 2014

ATTENDU QU'une réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du travail aura lieu à Halifax (Nouvelle-Écosse), les 4 et 5 septembre 2014;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale soit constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre du Travail, monsieur Sam Hamad, dirige la délégation québécoise dans le cadre de la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du travail qui se tiendra les 4 et 5 septembre 2014;

QUE la délégation québécoise, outre le ministre du Travail, soit composée de :

— Monsieur Salim Idrissi, conseiller spécial et attaché de presse, cabinet du ministre du Travail;

— Madame Manuelle Oudar, sous-ministre, ministère du Travail;

— Madame Jane Pycock, conseillère stratégique, ministère du Travail;

— Monsieur Sébastien Michaud Léger, conseiller en relations intergouvernementales, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS